



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2024

OBJET :

DE-24-06-1-12) APPROBATION DES COMPTES 2023 DE L'OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 14 juin 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), M. MICHON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240626-lmc1H11871H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/06/2024
Date de Publication : 28/06/2024

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 421-10 L421-15 à L421-18, R423-2 à R423-12 ;

Vu le décret du 28 septembre 2017 portant dissolution de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2017 portant désignation du liquidateur de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes ;

Vu les comptes annuels établis par le comptable et le compte rendu de la gestion de la liquidation par le liquidateur pour l'année 2023 ;

Vu le rapport en date du 3 mai 2023 établi par le cabinet SADEC AKELYS, commissaire aux comptes ;

Considérant que la Ville de Vincennes en qualité d'attributaire de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes, doit approuver les comptes de cet établissement pour l'année 2023 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 17 juin 2024,

D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,,

ARTICLE I : Approuve les comptes financiers annuels établi par le comptable et le compte rendu de la gestion de la liquidation établi par le liquidateur pour l'année 2023 de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes qui font apparaître un exercice déficitaire de 1 531 515,96 €.

ARTICLE II : Décide d'affecter le montant du résultat déficitaire de l'exercice 2023 de 1 531 515,96 € en totalité sur le compte 110 " report à nouveau".

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240626-lmc1H11871H1-DE Date de réception en Préfecture : 28/06/2024 Date de Publication : 28/06/2024
--